

L'Express du 17 janvier 2018

Le Conseil fédéral veut réaliser le contournement du Locle plus vite que prévu



Belle nouvelle pour le canton de Neuchâtel. Le Conseil fédéral veut réaliser l'évitement de la Mère-Commune plus vite que prévu. Le coût de l'ouvrage est évalué à 481 millions de francs.

Par **DANIEL DROZ**

Ce mercredi, la bonne nouvelle pour le canton de Neuchâtel est venue de Berne. L'évitement routier du Locle figure parmi les quatre projets prioritaires du Conseil fédéral. Il devrait être réalisé dans les quatre prochaines années. Le coût de l'ouvrage est évalué à 481 millions de francs, entièrement payés par la Confédération. L'évitement de La Chaux-de-Fonds, lui, est prévu à l'horizon 2030.

Le projet neuchâtois ne devait pas être retenu si tôt. Mais la population du Locle souffre trop de l'engorgement de la localité par le trafic de transit, justifie la conseillère fédérale Doris Leuthard, ministre des transports. En effet, la H20 deviendra route nationale le 1er janvier 2020. La Berne fédérale ne veut pas attendre cette date. Le projet d'évitement du Locle est suffisamment avancé pour qu'il entre déjà dans les priorités du Conseil fédéral.

«Ce projet est vital et structurant pour le développement de la Mère-Commune et des Montagnes neuchâtelaises», commente **Cédric Dupraz**, président de la Ville du Locle. «Il permettra d'améliorer grandement la convivialité et la qualité de vie au centre-ville, qui est péjoré par plus de 25 000 véhicules par jour dans la vieille ville historique. C'est l'aboutissement d'un travail de plus de dix ans à tous les niveaux, fédéral, cantonal, communal. Il est attendu par la population depuis près de 40 ans.»

Projet abouti

Cédric Dupraz rappelle aussi que ce projet est un des plus aboutis en termes de timing. «Nous sommes particulièrement heureux et satisfaits du message du Conseil fédéral. Nous souhaitons saluer et remercier sa position par rapport à la ville du Locle. Il est conscient depuis plusieurs années de la situation particulièrement difficile que subit la population, notamment par le biais de Madame Leuthard.»

La satisfaction prédomine aussi au Conseil d'Etat. «C'est une très bonne nouvelle pour le canton et les Montagnes neuchâtelaises en particulier. Ce qui est aussi réjouissant c'est que l'évitement de **La Chaux-de-Fonds** est compris dans le planning que nous avons imaginé au niveau cantonal et avec l'Office fédéral des routes, soit 2025-2030», commente **Laurent Favre**, conseiller d'Etat en charge des transports.

Travail de conviction

«Il faut se réjouir que tout un travail de conviction, depuis plusieurs années et notamment depuis l'échec de la vignette, paie.» Pour rappel, en votation le peuple suisse avait refusé l'augmentation de la vignette de 40 à 100 francs en février 2013. Les évitements routiers des Montagnes auraient dû en profiter. «En effet, en 2015, nous étions hors course», rappelle encore le conseiller d'Etat. «Nous avons pu nous repositionner grâce à un engagement intense dans les instances intercantionales.» Le travail des parlementaires fédéraux neuchâtelais porte aussi ses fruits.

«Le besoin est reconnu mais il fallait quand même convaincre, encore et encore, les autorités fédérales de sa nécessité.» Les Chambres fédérales devront maintenant voter le crédit d'engagement. «Je suis

raisonnablement optimiste. Le résultat de la votation populaire sur le fonds Forta était très clair et, dans ce cadre, les contournements du Locle et de **La Chaux-de-Fonds** très bien positionnés. Je ne vois pas ce qui pourrait se mettre en travers de leur réalisation.»

Au plus tard en 2022

Le début des travaux aura en principe lieu à l'horizon 2021-2022. «A ces fins, nous voulons continuer de manière dynamique à avancer avec le projet de détail, dans l'espoir que l'absence de budget ne nous freine pas sur la durée», relève Laurent Favre. «Nous resterons aussi très actifs du côté des Chambres fédérales. C'est aussi une part importante de la stratégie Mobilité 2030 qui se concrétise.»

La route est un des piliers de ce projet plébiscité par les citoyens neuchâtelois en février 2016 à plus de 80%.